

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin
, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 6 juin, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Jean Marie CHENAVAS,
Brigitte BARET, Pierre Olivier BOULARD, Cédric BERRUYER, Lucia CLAES, Jérôme GAUCHET, Edwige THIVIN, Sylvette RAPP,
Isabelle FOIREST, Luigi PENSATO, Patrice TOURNIER

Absents : Séverine BAGUET, Christian DEVILLE, Laurence MARTENOT, Antony MASSON, Brigitte BRUNAT

Pouvoirs :

Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- AVANCEMENTS DE GRADE
- RENOUELEMENTS AGENTS CONTRACTUELS
- TIRAGE JURY D'ASSISES
- QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu précédent : accord à l'unanimité

NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT

La collecte du recensement sera réalisée en 2026, du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est nécessaire de nommer un responsable au sein de la commune (coordonnateur communal) pour valider certaines données administratives et assurer le suivi avec les agents recenseurs.

De la qualité de la collecte du recensement dépend directement le calcul correct de la population légale de la commune ainsi que des résultats statistiques, pour se faire un outil informatique via internet est mis à disposition des communes (OMER).

Le rôle du coordonnateur est central, il est en charge de l'enquête, et est nommé par arrêté municipal.

L'interlocuteur de l'INSEE (le superviseur) contactera directement le coordonnateur.

Mme le Maire propose Mr Jean Marie CHENAVAS comme candidat à cette fonction.

Accord à l'unanimité

AVANCEMENTS DE GRADE :

Les avancements de grade par ancienneté, sont mis à disposition sur un espace en ligne du centre de gestion, qui gère les carrières des agents.

Sous forme de tableau, les agents promouvables sont proposés à la commune, par rang de classement.

Pour l'année 2025, 5 personnes sont concernées des corps administratifs et techniques.

Il est nécessaire de créer les nouveaux grades et de supprimer les anciens.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- la création de 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- la suppression de 2 emplois d'adjoint administratif principal 2^{me} classe

- la création de 3 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- la suppression de 3 emplois d'adjoint technique principal 2^{me} classe

Accord à l'unanimité

RENOUVELLEMENTS AGENTS CONTRACTUELS :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et pour la continuité du service public.

Mme le maire propose le recrutement d'un agent contractuel sur un poste non permanent, à la surveillance cantine, selon l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité).
Le poste sera de 28 heures effectif mais de 22 heures payées, du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026, sur la période scolaire.

Accord à l'unanimité

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite de Anne Claire LAURENT-TOURNIER à compter du 1^{er} septembre 2025.

Considérant que le bon fonctionnement du service de la cantine implique son remplacement, il est nécessaire de recruter un agent à temps non complet pour occuper cet emploi permanent (commune de moins de 2000 habitants), article L332-8 alinéa 8. Ce contrat sera d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois, pour 22 heures effectives (17h payées) lissé sur l'année complète.

Accord à l'unanimité

TIRAGE JURY D ASSISES

Le tirage au sort des électeurs appelés à constituer la liste préparatoire pour la formation du jury criminel de l'Isère pour l'année 2025 se fait à partir de la liste électorale.

Les membres du conseil municipal ont procédé au tirage au sort pour désigner **3** jurys d'assises.

Il est rappelé que, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, ainsi que celles de plus de 70 ans.

Les trois administrés seront prévenus par la commune.

La liste préparatoire devra être transmise à la Cour d'Assises de Grenoble, avant le 15 juillet 2025.

Puis, une commission spéciale de la cour d'assises affine les listes des jurés reçues par les mairies qui procède une nouvelle fois à un nouveau tirage au sort pour établir une liste des jurés et jurés suppléants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Discussion autour de la rétrocession de la voirie « impasse Marguerite » à l'euro symbolique. Cette impasse sera recouverte d'enrobés. Elle desservira plusieurs accès, dont la crèche privée, et le parking de la salle communale. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.
- Rappel de la date de la friture : 6 juillet 2025
- Création d'un comité associatif

FIN DE SEANCE : 19h00